



**Bulletin Municipal n° 113
DÉCEMBRE 2014**



LE MOT DU MAIRE

Bientôt, vous serez en famille ou réunis entre amis, pour la fin de l'année. Déjà, chacun se prépare en choisissant des cadeaux, en décorant sa maison, et en concoctant les menus de réveillons qui permettront d'oublier le contexte général un peu morose.

Neaufles-saint-Martin va également se parer et scintiller toutes les nuits, afin d'enjoliver ces fêtes.

Les traditions perdurent... le dimanche 14 décembre 2014, distribution des jouets et spectacle pour les enfants de la commune, le jeudi 18 décembre 2014, les enfants des écoles animeront avec des chants de Noël la remise des colis de nos aînés.

Vous êtes tous attendus le samedi 17 janvier 2015 à 18 h00 à la salle des fêtes : l'occasion pour les habitants de se retrouver pour un pot de l'amitié, autour de l'exposition de photographies de Neaufles Saint Martin d'hier et d'aujourd'hui.

Enfin, il ne faut pas oublier que certains d'entre nous ne pourront pleinement profiter de la convivialité et de la chaleur humaine qu'apporte ce temps de Noël. C'est pourquoi décembre doit être avant tout le mois de la solidarité, avec les gestes en faveur des plus défavorisés, de ceux qui vivent dans la solitude ou le dénuement.

Je ne doute pas que les Neaufléens feront preuve cette année encore d'une grande générosité.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et vous présente tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi 27 octobre à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, Mme DESCARREGA Hélène, M. BRANLE Olivier, M. CARDONNE Raymond, M. CAVÉ Jean-Marie, M. PERNIN David, M. GIUSTI Christophe, M. LEROY Yvan, M. MARTY Patrick.

Absente excusée : Mme FOSSE Christine

Monsieur BRANLE Olivier a été nommé secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

PAIEMENT DES HEURES COMPLÉMENTAIRES OU SUPPLÉMENTAIRES AUX AGENTS COMMUNAUX.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que les employés communaux sont parfois amenés à faire quelques heures complémentaires ou supplémentaires, pour les besoins du service.

Après avoir délibéré, Le Conseil autorise à l'unanimité, le personnel communal à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires dans la limite du plafond légal, et Monsieur Le Maire à procéder au règlement suivant les conditions prévues par le statut des employés.

PRIME DE FIN D'ANNÉE 2014 AUX AGENTS COMMUNAUX

-Vu l'article 71 de la loi du 19.02.2007 prévoyant que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale, prévoyant que les dépenses aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes
Compte tenu de ces dispositions et du versement d'une prime de 75% en 2012 et 2013 du montant du salaire brut .

Le Conseil vote pour à l'unanimité, la reconduction de la prime de fin d'année pour les agents titulaires, non titulaires et contractuels d'un montant de **75 % du salaire brut**.

Cette prime sera proportionnelle à la durée du contrat pour les agents travaillant pour la commune depuis moins d'un an.

PARTICIPATION POUR CLASSE DÉCOUVERTE EN AVRIL 2015 (CLASSE CE2 CM1)

La classe élémentaire (CE2 CM1) représentée par Mme WALLET participera à un voyage en classe découverte au Centre du Gué de Frise à St Amand en Puisaye (58310), du 13 avril au 17 avril 2015.

28 élèves seront concernés par ce voyage et le prix du séjour revient à 360.00 € par enfant.

Monsieur Le Maire propose de verser à l'École Buissonnière une participation de 40.00 €uros par enfant domicilié à Neaufles Saint Martin.

Cette somme sera inscrite au budget 2015.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX DE DRAINAGE AU LIEU DIT « LE PONT NOIR »

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux de drainage au lieu dit « Le Pont Noir » et présente les devis d'AGOSTINI BAT de Menerval (76220) et de BENOIT TP du Thil en Vexin (27150).

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de BENOIT TP du Thil en Vexin ((27150) pour un montant de 3 640.00 €uros HT, soit 4 368.00 €uros TTC.

PRISE EN CHARGE DES LOYERS DU LOGEMENT POSTE, SUITE A TRAVAUX QUI SERONT EXÉCUTÉS PAR LE LOCATAIRE.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux dans le logement Poste. (Réfection de l'isolation sur les murs des couloirs)

Les matériaux seront fournis par la Commune, et les travaux seront réalisés par le locataire avec son accord.

Monsieur Le Maire demande une indemnité compensatrice afin de pouvoir dédommager financièrement le locataire du logement Poste.

Le Conseil décide de lui attribuer une réduction de loyer de 1 mois ½ en décembre 2014 et janvier 2015, et donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS COMMUNALES

L'agence postale communale sera fermée du 29 décembre 2014 au 03 janvier 2015 inclus.

« « « « « « « « « « « « « « « « « «

La mairie sera fermée le mardi 16 décembre, les mercredis 24 et 31 décembre 2014.

« « « « « « « « « « « « « « « « « «

RECENSEMENT MILITAIRE : RAPPEL

Nous vous rappelons que cette année, **les jeunes nés en 1998** doivent se faire recenser en mairie, en présentant une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par le secrétariat est nécessaire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire.

Cela leur permettra l'inscription d'office sur la liste électorale dès 18 ans

« « « « « « « « « « « « « « « « « «

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune, et que vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, **c'est avant le 31 décembre 2014** que vous devez passer en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi 24 novembre à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, Mme DESCARREGA Hélène, M. BRANLE Olivier, M. CARDONNE Raymond, M. CAVÉ Jean-Marie, M. PERNIN David, M. GIUSTI Christophe, M. LEROY Yvan, M. MARTY Patrick.

Absente excusée : Mme FOSSE Christine

Madame Hélène DESCARREGA a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

FIN DE CONTRAT CAE DE MME LAVELUA SABINE ET EMBAUCHE EN QUALITE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2015

Le contrat de travail CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) de Madame LAVELUA Sabine se terminant le 31 décembre 2014, Monsieur Le Maire suggère de l'embaucher en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe « stagiaire » pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

La période de travail pendant le contrat CAE étant satisfaisante, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI CAE DE MADAME BRUNG PASCALE A COMPTER DU 17/02/2015 A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le contrat de travail CAE CUI de Madame BRUNG Pascale se terminant le 16 février 2015, Monsieur Le Maire suggère de le renouveler pour une période d'un an à compter du 17 février 2015.

La période de travail pendant le contrat CAE CUI étant satisfaisante, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

AVENANT AU CONTRAT MERCATOR 2 POUR RELEVÉ DES ÉLÉMENTS PLANIMÉTRIE ET ALTIMÉTRIE POUR ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES POUR LES VOIES PRIVATIVES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant au contrat MERCATOR 2, concernant les compléments de levés topographiques pour le projet d'assainissement des eaux usées pour les voies privatives.

Ces relevés planimétriques et altimétriques seront effectués afin d'informer les riverains.

La réalisation des travaux ne sera pas à la charge de la commune

Après avoir délibéré, Le Conseil vote, Pour, à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS PAR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A COMPTER DE JUILLET 2015

Délibération

Relative à un accord de principe sur la mise à disposition de service pour l'instruction du droit des sols

Entre la commune de Neaufles Saint Martin, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière et les 6 Communautés de communes du Pays du Vexin Normand

Suite à l'arrêt du service instructeur de l'État

Le Conseil Municipal de Neaufles Saint Martin,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De donner son accord de principe à participer au service d'instruction du droit des sols mis en place conjointement entre la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière et les 5 autres Communautés de communes du Pays du Vexin Normand, le tout au bénéfice des communes ;

De solliciter une prestation de service/mise à disposition d'agents en matière d'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} juillet 2015, pour une durée minimum de 5 (cinq) ans, pour l'ensemble des actes d'urbanisme

- Permis d'aménager, Permis de construire, Permis de démolir, Déclaration préalable de travaux, Certificat d'urbanisme B

Une convention sera signée à cet effet, ultérieurement. Elle définira le coût de cette prestation, son contenu exact et les relations et obligations entre la commune et l'intercommunalité

D'acter le fait qu'une convention serait dans ce cadre signée entre la commune de Neaufles Saint Martin et la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière, par le biais de laquelle la commune s'engagerait pour une durée minimum de 5 ans, à payer à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière le coût des actes traités ;

D'acter aussi qu'en parallèle, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière passerait une convention avec la Communauté de communes des Andelys et de ses environs pour payer le service et les agents recrutés en direct par la Communauté de communes des Andelys et de ses Environs, le tout dans cadre de mutualisation avec les 5 autres Communautés de communes du Vexin Normand ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

MODIFICATION DE TAXE D'AMENAGEMENT ET EXONERATION DES ABRIS DE JARDIN A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Monsieur Le Maire indique que l'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives). Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune et qu'elle est applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

1) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix Pour et 3 abstentions

- de maintenir sur les terrains situés de part et d'autre du chemin des Vignes, la Taxe d'aménagement au taux actuel de 5 %.
- d'augmenter le taux à 4 % sur l'ensemble du territoire communal (taux actuel 3%).

2) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

Les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante.

INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR LE PERCEPTEUR: ANNÉE 2014

Monsieur Le Maire précise que suite aux élections de mars 2014, Le Conseil Municipal doit délibérer concernant l'indemnité de conseil et de budget de Madame JANIN Agnès, Inspecteur à la Trésorerie de GISORS-ÉTREPAGNY, Après avoir délibéré, Le Conseil vote à 10 voix Pour, 1 voix Contre et 2 abstentions pour mandater cette somme, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

ENGAGEMENT RÉVISION DU POS

Le POS (Plan d'occupations des Sols) de la commune a été approuvé le 15/12/2000 et modifié partiellement en 2010. Monsieur Le Maire propose d'engager la réfection du Plan d'occupation de Sols pour devenir PLU (Plan Local d'Urbanisme), en 2015

La commune peut obtenir une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les règles d'urbanisme seront fixées pour une durée de 10 ans à compter de la date de validation du PLU.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal vote à 12 voix Pour et 1 Contre.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR CREATION TERRAIN MULTI JEUX

Le Conseil Municipal envisage la création d'un terrain multi jeux derrière la mairie sur le terrain communal.

Ces travaux seront engagés si la commune obtient des subventions

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote Pour à l'unanimité, concernant la demande de subventions.

NEAUFLES 'ANIM

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2014 à 15h00

Salle des fêtes



SPECTACLE DE NOËL

« FRED » « MAGIE ET CLOWN »

Distribution des cadeaux, suivie d'un goûter pour les enfants

Organisé par le Comité des fêtes et la Commune

JEUDI 18 DECEMBRE 2014 A 15 h00 à la salle des Fêtes



GOÛTER ANIMÉ PAR LES CHANTS DES ENFANTS DE L'ÉCOLE

REMISE DES COLIS DE NOËL DE NOS AÎNÉS

Organisé par le C.C.A.S

Distribution des colis à partir de 16h00



VŒUX DU MAIRE

Monsieur Le Maire et La Municipalité

Ont le plaisir de vous convier à la salle des Fêtes



LE SAMEDI 17 JANVIER 2015 à 18 h 00

Exposition de photographies à partir de 15h00

VENDREDI 23 JANVIER 2015 à la salle des Fêtes à 20 heures

« SOIRÉE CABARET »

Entrée 3 Euros

Tony Bonfils joue et chante ses chansons et d'autres.....



Marc Descarrega



Gilles Etienne

Assiettes anglaises, gâteaux, crêpes, boissons.

Soirée au bénéfice de l'association l'École Buissonnière pour financement de la classe nature 2015

Renseignements et réservations à l'école au 02.32.55.01.60 ou au 06.77.57.30.96 ou par mail :
ecolebuissonniereassociation@gmail.com